



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**VILLE DE MALESTROIT**  
**SEANCE DU 11 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt, le 11 février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 février 2020, s'est réuni en salle du Conseil municipal, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

**Présents (16) :** M. GICQUELLO, Mme BLANCO-HERCELIN, M. GUILLEMOT, Mme LE LIEVRE, M. LE BRUN, Mmes GRU, LE SAUTER – LE BEL, OGER, HAVART, LHOPITALIER, MM. KERVICHE, BROGARD, POUESSEL, OUTIN, Mme TREGOUET, M. DANY

**Absents ayant donné pouvoir (3) :** Pierre-Gilles HAVART qui donne pouvoir à Bertrand DANY, Jean BROOK qui donne pouvoir à Agnès HAVART, Jean-Paul LEMBELEMBE qui donne pouvoir à Bruno GICQUELLO

**Absents excusés (0) :**

**Secrétaire de séance :** M. Marc KERVICHE est nommé secrétaire de séance.

## Points à l'ordre du jour soumis à délibération du Conseil municipal

### **2020\_02\_11\_01 : délibération portant sur l'adoption des statuts de l'intercommunalité**

M. le Maire expose :

De l'Oust à Brocéliande Communauté a procédé à la révision de ses statuts, adoptés dans leur nouvelle rédaction, par le Conseil communautaire du 26 novembre 2019. Je vous rappelle que les statuts de l'OBC vous ont été transmis avec la convocation du Conseil.

La délibération communautaire précise que les communes membres sont invitées à se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces statuts et que, passé ce délai, leur décision sera réputée favorable.

Je vous précise que le Conseil communautaire avait validé le 26 septembre 2019 une première version de statuts renouvelés, mais que la Préfecture a demandé à ce que des modifications de formes soient apportées. Nous votons donc bien sur la dernière version du document.

*Echanges sur la délibération 2020\_02\_11\_01 :*

Néant

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce en faveur de l'adoption des statuts de l'intercommunalité

**2020\_02\_11\_02 : délibération portant sur l'adoption de la Charte d'utilisation du Système d'Information Géographique de l'Oust à Brocéliande Communauté et du webSIG mutualisé du Pays de Ploërmel**

M. le Maire expose :

La Communauté de communes dispose en lien avec le Pays de Ploërmel et Ploërmel Communauté d'un « web SIG mutualisé ». Il s'agit d'un Système d'Information Géographique (SIG) qui est un outil informatique permettant de créer, visualiser, rechercher et analyser des données géospatiales.

La Charte régit les conditions d'accès aux données (accès nominatifs et limités) et ne comporte pas de conditions financières.

Les services de la Mairie ont contacté OBC pour faire préciser deux points dans le projet de charte.

Première précision : nous souhaitons l'ajout d'un article précisant que « la Communauté de communes s'engage à solliciter l'autorisation écrite de la Commune pour récupérer auprès des gestionnaires de données les données propriété de la Commune ».

C'est un point de forme qu'il est important de noter, cela permet à la Commune de maîtriser la gestion de ses données. Dans la pratique, l'OBC a déjà fonctionné de cette façon pour l'accès aux données gérées par Morbihan Energie.

Deuxième précision : nous souhaitons l'ajout d'une mention précisant que « la Commune assure, selon sa politique et ses moyens financiers, la gestion des couches et la mise à jour des données ».

Là aussi, c'est un point de forme important. Les Communes ne demandent pas à l'OBC d'assumer financièrement l'actualisation des données. Cela reste à charge de chaque commune. Nous voulons simplement nous assurer que c'est bien la Ville de Malestroit qui prendra, sans contrainte extérieure, la décision de mettre à jour ses données.

*Echanges sur la délibération 2020\_02\_11\_02 :*

M. TREGOUET et B. DANY précisent qu'ils ont manqué d'information en amont sur la charte

Après délibération, le conseil municipal :

- A la majorité (3 absentions, M. TREGOUET, B. DANY, P-G HAVART ayant donné pouvoir à B. DANY) se prononce en faveur de l'adoption de la Charte d'utilisation du Système d'Information Géographique de l'Oust à Brocéliande Communauté et du webSIG mutualisé du Pays de Ploërmel

**2020\_02\_11\_03 : délibération portant sur la suppression d'un poste d'agent de maîtrise, d'un poste de brigadier-chef principal et d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe et sur la création d'un poste d'adjoint technique et d'un poste d'adjoint administratif.**

M. le Maire expose :

Il y a eu ces derniers mois des mouvements dans les équipes de la Commune avec les départs de Vincent JAMET, policier municipal, de Véronique RICAUD, qui travaille maintenant au CCAS et Jean-Paul PELLERIN aux services techniques.

En parallèle, dans l'attente d'une réorganisation des services, nous avons recruté en CDD un agent au service technique. Nous avons également un agent contractuel dédié à l'accueil et à la délivrance des Cartes d'identité et des passeports. Ces deux contrats arrivent à échéance et il s'agit aujourd'hui de les pérenniser au vu des besoins de la commune.

Je vous propose de prendre une délibération afin d'acter les 3 suppressions de postes et de créer 2 nouveaux postes, 1 pour les services techniques et 1 pour le service administratif. Si le Conseil donne son accord, je saisisrai le Comité technique sur les suppressions.

Je précise bien entendu que nous ouvrons administrativement les postes aujourd'hui, mais que la décision de recrutement finale incombera à l'équipe en responsabilité après les élections.

*Echanges sur la délibération 2020\_02\_11\_03 :*

M. TREGOUET : Par rapport au poste de M. Jamet, il y a des missions confiées à ces grades de policiers municipaux. Vous nous demandez de supprimer le poste. Il nous resterait donc un agent en poste, y compris sur les événements d'été. Il y a en plus le stationnement, la circulation, la surveillance de la voie publique, le port de plis aux administrés, la gestion des objets trouvés et d'autres missions administratives comme la gestion des salles municipales. Comment un seul agent peut-il être présent le week-end ? A la sortie des écoles ? Comment une seule personne peut assurer toutes ces missions ?

M. LE MAIRE : vous avez raison de poser la question. Nous avons déjà souligné l'importance de la convention avec la gendarmerie. Cela signifie qu'il y a une excellente collaboration entre nos services. Nous mutualisons de plus en plus entre police municipale et gendarmerie. Par exemple, notre policière municipale peut aller dans les voitures de gendarmerie et vice-versa. Nous allons intensifier les contrôles routiers, notamment grâce à nos jumelles, propriété de la commune que pourra utiliser la gendarmerie.

En ce qui concerne les tâches que vous mentionnez, nous avons déjà enlevé des tâches administratives à la police municipale. Nous avons allégé le travail de la policière, pour qu'elle puisse se recentrer sur ses missions principales.

B. DANY : qui assurera les opérations funéraires en cas d'absence ?

M. LE MAIRE : Le Maire peut tout à fait s'en charger, en tant qu'officier de police judiciaire. Je l'ai déjà fait, c'est l'intérêt d'avoir un maire qui est présent au quotidien pour la Commune.

M. TREGOUET : Mais en ce qui concerne les obsèques, vous allez poser les panneaux également ?

M. le Maire : la gendarmerie est habilitée à contrôler et verbaliser le cas échéant. Par ailleurs, nous avons déjà pris un ASVP, comme cela se fait dans d'autres villes.

M. TREGOUET : vous mettez l'ensemble des postes au vote en même temps ?

M. le MAIRE : oui

Après délibération, le conseil municipal :

- A la majorité (3 absents, M. TREGOUET, B. DANY, P-G HAVART ayant donné pouvoir à B. DANY) se prononce en faveur de la suppression d'un poste d'agent de maîtrise, d'un poste de brigadier-chef principal et d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe et sur la création d'un poste d'adjoint technique et d'un poste d'adjoint administratif.

**2020\_02\_11\_04 : délibération portant adhésion de la Commune de Malestroit au contrat d'assurance statutaire proposé par CNP Assurances**

M. le Maire expose :

La Commune de Malestroit s'est appuyée sur le CDG Morbihan pour assurer le renouvellement du contrat d'assurance statutaire de la Commune, bénéficiant ainsi des tarifs négociés par le Centre.

Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans et l'adhésion est résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 3 mois pour l'assureur, 3 mois pour l'assuré avant l'échéance du 1er janvier de chaque année.

Je vous précise que, compte-tenu des arrêts de travail auxquels est confrontés la Commune, la souscription de cette assurance est une mesure que nous considérons comme étant de bonne gestion.

Le contrat couvre les agents sous statut et les contractuels de droit public. La cotisation est de 5,10 % de la masse salariale.

*Echanges sur la délibération 2020\_02\_11\_04 :*

*Néant*

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce en faveur de l'adhésion de la Commune de Malestroit au contrat d'assurance statutaire proposé par CNP Assurances

**2020\_02\_11\_05 : délibération portant garantie d'emprunt pour le compte d'ESPACIL Habitat**

M. le Maire expose :

Dans sa délibération « 2019\_11\_12\_02 : Projet de garantie d'emprunt pour le compte d'ESPACIL », le Conseil municipal de Malestroit avait donné son accord pour une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le projet de réhabilitation de la résidence « La Garmanière » porté par Espacil Habitat.

ESPACIL Habitat a aujourd'hui finalisé le montage financier et sollicite une nouvelle délibération du Conseil municipal pour sécuriser juridiquement l'opération.

Les conditions sont bien entendues les mêmes. Je vous les reprecise. La Commune se porterait garante à hauteur de 50% d'un prêt de 362 952,00 euros, constitué de 2 lignes de prêt distinctes. La garantie de la Commune est accordée sur toute la durée du prêt.

*Echanges sur la délibération 2020\_02\_11\_05 :*

*Néant*

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce en faveur de la garantie communale d'emprunt de 362 952,00 euros, à hauteur de 50 % pour le projet de réhabilitation de la résidence « La Garmanière » porté par Espacil Habitat

## **2020\_02\_11\_06 : délibération portant sur l'attribution du nom de « James Hilary » aux cours de tennis de Malestroit**

M. le Maire expose :

Le Tennis club du Pays de Malestroit a saisi par courrier la Commune d'une demande d'attribution du nom de « James Hilary », ancien joueur du club, aux cours de tennis de Malestroit, situés en face du complexe sportif.

James Hilary était capitaine de l'équipe phare du club, membre du Conseil d'administration de l'association et également investi dans le Comité du Morbihan de Tennis.

*Echanges sur la délibération 2020\_02\_11\_06 :*

*Néant*

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité se prononce en faveur de l'attribution du nom de « James Hilary » aux cours de tennis de Malestroit et à l'apposition d'une plaque mémorielle sur les terrains

## **Questions diverses**

---

### **Questions diverses / Appel à projet Crédit Mutuel**

M. le Maire expose :

Je souhaitais vous informer que notre nouvelle responsable du Pass'Temps, Léüiné OLIVIER-JEGAT, a mené une collaboration avec 3 associations culturelles pour déposer un projet qui s'appelle « Mots d'Oust » dans le cadre d'un concours proposé par la fondation nationale du Crédit Mutuel.

Il s'agit d'un projet culturel qui vise à proposer des approches originales et innovantes autour de la lecture et du lien parent-enfant, pour encourager les familles à la lecture et à prendre le temps de lire.

Le projet a obtenu la deuxième place nationale, à Paris, et une dotation de 10 000 €.

C'est une belle réussite pour le Pass'Temps, merci à toute l'équipe !

### **Questions diverses / Réfection du pont neuf**

M. le Maire expose :

Je souhaitais également vous faire part d'une réunion que nous avons eu ce matin au siège du Conseil départemental du Morbihan, avec la Direction des routes.

Vous savez que nous avons travaillé depuis 2015 sur ce dossier avec eux pour une réfection du Pont, suite à la table ronde sur les inondations que la Mairie avait organisée avec le Préfet de Région et le Préfet du Département.

Le dossier a cheminé et le Conseil départemental a travaillé à plusieurs hypothèses, depuis 2016. Nous avons déjà évoqué ce sujet lors de précédents Conseils municipaux.

Ce matin, nous avons échangé avec les services pour une mise en œuvre rapide des travaux, tous les feux étant aujourd'hui au vert pour les engager. Le Département a les finances et les études techniques sont terminées. Le pont sera sécurisé pour les piétons et les PMR et le tablier sera rénové.

Il faut savoir que les contraintes sont importantes, puisque le pont sera fermé à toute circulation pendant une durée de 3 mois. Nous avons acté avec les services du département, le Conseil régional et le SDIS 56 d'une mise en chantier au printemps 2021.

Cette date va permettre à tous les acteurs concernés de se préparer pour que les contraintes soient limitées.

La Mairie devra très rapidement organiser des réunions techniques et des rencontres bilatérales avec les acteurs publics et privés, pour qu'un maximum de problématiques soit anticipées (les entreprises, les présidents d'association de Parents d'élève, les établissements scolaires, les établissements de santé, etc.) En accord avec le département et le SDIS, ces réunions devront se faire au printemps 2020.

A l'issue de ces concertations, une réunion publique pour l'ensemble de la population sera organisée courant juin de cette année à Malestroit.

C'est pourquoi il me paraissait important d'évoquer ce sujet avec vous ce soir.

*Echanges sur le point d'information :*

B. DANY : concernant ce pont, qu'en est-il des piliers ?

M. LE MAIRE : Je vous lis le compte-rendu de la réunion : « Dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement, la réfection du pont Neuf a été retenue au titre du programme P.P.I.(aménagement des superstructures : raboutage, déplacements réseaux, reprise d'étanchéité, reprise trottoirs et tapis d'enrobé, rejointoiement des maçonneries dessous l'ouvrage d'art). »

C. GUILLEMOT : C'est une bonne nouvelle

M. LE MAIRE : C'est une bonne nouvelle, notamment pour les piétons, les enfants qui vont à l'école. La sécurité prime, y compris concernant les inondations.

